

Madame le Maire indique que l'appartement sis 2 rue des écoles situé au-dessus de la mairie peut être mis en location à compter du 1er juillet 2015.

Elle invite le conseil municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

DE METTRE EN LOCATION l'appartement sis 2 rue des écoles situé au-dessus de la mairie à compter du 1er juillet 2015

FIXE le loyer mensuel à la somme de 450.00 €, ce loyer sera révisé au terme de chaque année du bail selon l'indice de variation du coût de la construction publié par l'INSEE.

FIXE la caution à 450.00 € correspondant à un mois de loyer ;

DIT qu'un bail de location sera mis en place entre la commune et le futur locataire.

16-Suppression et création emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet contractuel.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier la durée hebdomadaire du poste de l'agent Madame QUENETTE Nathalie, qui actuellement effectue 15h par semaine, et de rajouter 2h supplémentaire pour effectuer des travaux de comptabilité demandés par la poste.

SUPPRESSION ET CREATION EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET CONTRACTUEL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier la durée hebdomadaire du poste de l'agent chargé de la gestion de l'agence postale communale.

Après avoir entendu Madame le Maire, après saisine du comité technique paritaire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil Municipal,

DECIDE

- la suppression, à compter du 1er mai 2015, de l'emploi permanent à temps non complet 15 heures hebdomadaires d'adjoint administratif 2ème classe contractuel assurant la gestion de l'agence postale communale.***
- La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet 17 heures hebdomadaires d'adjoint administratif 2ème classe contractuel pour assurer la gestion de l'agence postale communale.***

PRECISE

- Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.***

17- Convention de souscription entre la commune et la fondation du patrimoine.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet de convention de souscription entre la commune et la fondation du patrimoine qui a pour but de lancer une campagne de souscription ayant pour objectif de recueillir des fonds afin de restaurer la « Porte à bretèche » de la commune. Elle ajoute que les dons sont déductibles des impôts.

CONVENTION DE SOUSCRIPTION ENTRE LA COMMUNE ET LA FONDATION DU PATRIMOINE

Madame le Maire donne lecture de la convention à intervenir entre la commune et la Fondation du Patrimoine qui a pour objet de lancer une campagne de souscription ayant pour objectif de recueillir des fonds dans le but de restaurer la « Porte à bretèche » de la commune.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention entre la commune et la fondation du patrimoine.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à mettre en place et signer la convention entre la commune et la Fondation du Patrimoine ayant pour objectif de recueillir des fonds dans le but de restaurer la « Porte à bretèche » de la commune.

18-Demande de subvention exceptionnelle sur le programme 122-01 2^{ème} tranche jardin d'enfants.

Madame le Maire informe suite à la demande de subvention d'un montant de 3000 € au titre de la réserve parlementaire pour la 2^{ème} tranche du jardin d'enfants, elle indique qu'il y a lieu de porter certaines précisions concernant cette demande de subvention.

**DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SUR LE PROGRAMME 122-01 «
2^{ème} TRANCHE DU JARDIN D'ENFANTS ET MISE EN PLACE D'INSTALLATIONS
SPORTIVES POUR L'ECOLE DU VILLAGE»**

Madame le Maire rappelle la délibération n°037/2015 prise le 16 février 2015 concernant la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour la 2^{ème} tranche du jardin d'enfants Elle indique qu'il y a lieu de porter certaines précisions concernant cette opération et la demande de subvention.

Madame le Maire présente le projet du jardin d'enfants au Conseil Municipal. Ce projet consiste à la mise en place d'un espace ludique aire de jeux avec installations sportives pour les enfants de l'école durant le temps et hors du temps scolaire, notamment dans le cadre des rythmes scolaires. Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 15 694.00. HT soit 18832.00 € TTC suivant devis établis par PAYSAGES SYNTHESE et estimatif de l'opération ci-joint.

Elle indique à l'assemblée qu'il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention exceptionnelle sur le programme 122-01 au titre de la réserve parlementaire auprès du sénateur Monsieur François CALVET.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE la réalisation du projet 2^{ème} tranche du jardin d'enfants et mise en place d'installations sportives pour l'école du village d'un montant total de 15 694.00 € HT soit 18 832.80 € TTC

SOLLICITE l'octroi d'une subvention exceptionnelle Sur le programme 121-01 au titre de la réserve parlementaire auprès du sénateur Monsieur François CALVET pour aider la commune à financer cette opération.

AUTORISE Madame le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce projet.

19-questions diverses.

Madame le Maire informe que l'ordre du jour est clos, et expose au conseil le projet éco gîtes

Madame le Maire dit que le projet pourrait voir le jour sur l'ancien terrain du centre équestre et sur une bande de terrains qui jouxte « La Pouillède »

Elle dit que l'Association Alter Ego organise des activités de loisirs et de vacances pour personnes en situation d'handicap.

Cette association souhaite la création d'un village d'éco-gîtes pour tous basé sur l'intégration et le vivre ensemble à Marquixanes.

Cette association a été créée il y a 6 ans. Les programmes d'activités pour mineurs et adultes en situation d'handicap mental fonctionne toute l'année et pendant toutes les vacances.

Madame le Maire dit que ce projet présente des garanties financières en matière de taxes d'aménagement, elle informe qu'il y a eu des demandes de devis de travaux, d'assainissement, que ce dossier de projet a été présenté auprès des services de la DDTM.

Ce projet est dans la zone ZNIEF protection de la faune et de la flore.

Madame le Maire informe qu'il y aura une réunion sur l'avancement du projet éco-gîtes le 24 avril en présence de Madame BOSSY Sous-Préfète.

Elle dit que le permis de construire pourra vraisemblablement être déposé début juillet, et la vente des terrains vers le mois d'octobre ou novembre.

Madame le Maire et Monsieur VASSEUR informent que l'Association Marquixamuse organisera un vide-grenier le 24 mai, les feux de la St Jean et la fête de la musique.

Il y aura également le vendredi 10 avril un concert à la salle des fêtes, et une exposition de peinture.

La séance est levée à 20h10

Le Maire,
Anne-Marie CANAL

Secrétaire de séance,
MIR Jean François

AUBERT Sophie

AMOROS Martine

BONIKOWSKI Dolorès

TAHIRI Naziha,

VASSEUR Jacques

VANELLE Jacques.

LEROUX Denis

ABSENTS : BATLLE Dominique, CHANDEYSSON Claudia, FABRE Christophe,
RUISSEAUX Matthieu, MILHE Virginie.

PROCURATIONS : Néant